

(1)

( N° 53. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1887.

### GRANDE NATURALISATION.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. VAN CLEEMPUTTE.

I

*Demande du sieur Jean-Baptiste VAN DEN EYNDEN.*

#### **MEASURES,**

Le sieur Van den Eynden, orfèvre, à Gand, sollicite la grande naturalisation.

Le pétitionnaire est né à Weert (Pays-Bas), le 23 novembre 1841.

Il s'est établi en Belgique dès 1871 et y a épousé une Belge. Les renseignements recueillis sur son compte, tant en Belgique qu'à l'étranger, sont favorables. Il a satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur la milice.

Il s'engage à payer éventuellement le droit d'enregistrement.

La commission a l'honneur de vous proposer de prendre sa demande en considération.

*Le Rapporteur,*

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

*Le Président,*

A. GUYOT.

---

## II

*Demande du sieur Adrien-Hubert BRESSERS.*

MESSIEURS,

Le sieur Bressers, peintre de fresques et ornements, à Gand, sollicite la grande naturalisation.

Le pétitionnaire est né à Tilbourg (Pays-Bas), le 5 janvier 1835.

Il est établi en Belgique depuis 1860 et y a épousé une Belge ; de ce mariage sont issus trois enfants nés en Belgique.

Les renseignements obtenus sur la conduite et la moralité du pétitionnaire sont favorables.

Il a satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur la milice ; il s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement.

La commission a l'honneur de vous proposer de prendre sa demande en considération.

*Le Rapporteur,*

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

*Le Président,*

A. GUYOT.

## III

*Demande du sieur Georges-Jules-Charles-Henri GLITSCHKA.*

MESSIEURS,

Le sieur Glitschka, bandagiste, à Gand, sollicite la grande naturalisation.

Le pétitionnaire est né à Gifhorn (Prusse), le 11 juillet 1849.

Il est établi en Belgique depuis 1875. Il est époux d'une femme belge et père de deux enfants nés dans le royaume.

Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche.

Il a satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur la milice.

Il s'est engagé à payer éventuellement le droit d'enregistrement.

La commission a l'honneur de vous proposer de prendre sa demande en considération.

*Le Rapporteur,*

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

*Le Président,*

A. GUYOT.